

4

Vote final

« Je vote pour mes projets préférés »
1^{er} > 21 juin 2026

Toutes les personnes résidant à Brest peuvent voter sur la plateforme numérique **jeparticipe.brest.fr** ou en déposant leur bulletin nominatif dans les urnes situées à l'hôtel de métropole, à l'hôtel de ville, dans les mairies de quartier, à l'accueil du CCAS, dans les médiathèques ou dans les urnes mobiles lors de promotion sur l'espace public. Ils choisissent leurs projets préférés qu'ils souhaitent voir réalisés à partir de 2026.

(Cf. règlement du budget participatif).

5

Réalisation des Projets

Années 2026/2027

Votre proposition a été retenue ?

**FÉLICITATIONS !
VOTRE PROJET VERRA
BIENTÔT LE JOUR.**

Une unité de suivi, dont vous faites partie aux côtés des services de la collectivité, est créée pour la mise en œuvre de votre projet et le suivi de sa réalisation.



À cette étape, vous, porteur ou porteuse de projets, vous devez convaincre de la pertinence de votre proposition.

Pas de panique !

Les services de la collectivité vous aident à faire campagne, si vous le souhaitez.

Un kit de promotion est mis à votre disposition. Vous avez la possibilité d'imprimer 10 affiches et 100 flyers et vous êtes invités à participer au forum de présentation des projets qui se déroule début juin 2026.

Enfin, un panneau explicatif de votre projet est réalisé par les services de la collectivité.

La ville vous apporte son soutien

La direction de la proximité qui pilote le budget participatif est votre interlocuteur.

Son rôle est de vous informer et de vous accompagner tout au long des étapes.

Pour s'informer,
déposer un projet
ou voter

Direction de la proximité
Rue Frézier
budgetparticipatif@mairie-brest.fr

Mairie de quartier de Bellevue
25, PL Napoléon III, 29200 Brest
mairie-bellevue@mairie-brest.fr

Mairie de quartier de Brest-Centre
Rue Frézier
mairie-centre@mairie-brest.fr

Mairie de quartier de l'Europe
31, rue Saint Jacques
mairie-europe@mairie-brest.fr

Mairie de quartier de Lambézellec
25, rue Robespierre
mairie-lambezellec@mairie-brest.fr

Le comité de suivi du budget participatif composé de 4 élues/élus et de 17 habitantes et habitants, s'assure du bon déroulement de la démarche et valide les projets aux différentes étapes.

Des ambadrices et des ambassadeurs du budget participatif sont présents sur l'espace public et dans les centres commerciaux, à chaque étape pour vous renseigner. Vous pourrez vous joindre à eux pour faire campagne.

Mairie de quartier des Quatre-Moulins
200, rue Anatole France
mairie-quatre-moulins@mairie-brest.fr

Mairie de quartier de Saint-Marc
124, rue de Verdun
mairie-saint-marc@mairie-brest.fr

Mairie de quartier de Saint-Pierre
26, rue Jean-François Tartu
mairie-saint-pierre@mairie-brest.fr

Centre communal d'action sociale
40, rue Jules Ferry
ccas-administratif.sae@ccas-brest.fr

Sur le site
jeparticipe.brest.fr
Par mail
budgetparticipatif@mairie-brest.fr
Par téléphone
02 98 00 80 80

VILLE DE
Brest

BUDGET
PARTICIPATIF
À BREST
SAISON
5



MODE
D'EMPLOI

jeparticipe.brest.fr



Le budget participatif est de retour !

Initiée par la ville de Brest en 2019, la démarche entame donc sa cinquième saison et est désormais bien connue des Brestoises et des Brestois. Vous êtes toujours plus nombreuses et nombreux à proposer vos idées, à vous engager pour la réussite de projets et surtout à voter pour les initiatives sélectionnées.

Portés par des habitantes et habitants de tous âges, de toutes conditions, de tous les quartiers, les projets qu'ils soient pratiques, poétiques ou parfois un peu fous, permettent de transformer le quotidien de tous et toutes. Ils permettent d'améliorer le cadre de vie, de développer le lien social et les solidarités.

Le budget participatif est un moment privilégié d'échanges entre habitantes et habitants impliqués dans la vie de notre commune. Il est aussi un dispositif essentiel pour tisser et renforcer les liens qui vous lient avec les services de notre collectivité. J'espère que vous, habitantes et habitants de Brest, profiterez pleinement de cette opportunité de vous engager dans la vie de la cité et ainsi de mettre votre créativité au service de la transformation de notre ville.

Yann Guevel,
adjoint au maire de Brest
en charge des finances et
de l'animation du pacte citoyen

Distro eo ar budjed perzhiañ !

Distro eo ar budjed-perzhiañ ! Roet e oa bet lañs d'an argerzh-se gant Ti-kêr Brest e 2019. Krog omp gant ar 5^{vet} koulzad ha diwar vremañ eo anavezet mat gant tud Brest. Muioc'h-mui a dud a vez o kinnig mennozhioù, o lakaat bec'h evit kas anezho da benn ha, dreist-holl, o votiñ evit ar raktresoù a vez rakdibabet.

Kinniget e vez raktresoù pleustrek, barzhoniell pe un tamm diroll ivez a-wechoù gant tud a bep seurt oad, renk pe karter. Un doare da dreuzfurmiñ buhez pemdez an dud eo. Ganto e c'haller gwellaat an endro bevañ, lakaat an dud da skoulmañ darempredoù etrezo ha sikour an eil egile.

Ur mare pouezus eo ar budjed-perzhiañ evit an dud a zo empleget e buhez hor c'humun, pa'z eo ur mare kaozeal frouezhus etrezo. Talvoudus eo ivez evit krouiñ ha kreñvaat al liammoù a vez etre an dud ha servijoù hor strollegezh.

Emichañs e tennoc'h-c'hwil, tud Brest, ho mad eus an digarez kaer-se da gemer perzh e buhez hor c'hêr ha da reiñ tro d'ho spe-red-krouiñ da vezañ e servij cheñchamant hor c'humun.

Yann Guevel,
Eilmaer e Brest
e-karg eus an arc'hant hag
eus buhezegezh an emglev keodedel

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le budget participatif est un processus de démocratie participative qui vous permet, habitantes et habitants, d'affecter une partie du budget de votre collectivité à des projets d'investissement.

La ville de Brest vous donne le pouvoir, tous les 2 ans, de décider comment utiliser une partie des ressources publiques pour réaliser les projets qui vous tiennent à cœur. Ces projets doivent remporter une large adhésion lors du vote pour être mis en œuvre. En 2026, la ville de Brest et Brest métropole allouent une enveloppe de **2 millions €** pour réaliser vos projets.

Qui peut participer et comment déposer un projet ?

Si vous habitez Brest, vous pouvez participer au budget participatif en déposant un projet ou en votant pour vos projets préférés. Il n'y a aucune condition d'âge ni de nationalité. Les projets peuvent être présentés par des particuliers, des collectifs (associations, classes, etc.).



Quelques exemples

PROJETS DÉPOSÉS DURANT LES SAISONS PRÉCÉDENTES : création d'un jardin extraordinaire sur les falaises du port de commerce, des barbecues dans les quartiers, des fresques, un repair café, un camion à dons, un parcours d'exercices physiques pour seniors, un cadran solaire analemmatique, du street art, des casiers de plage, des frigos solidaires, des skateparks, des city stades, etc.

Quels sont les projets éligibles ?

Variés, les projets peuvent concerner de nombreux domaines de l'action publique locale. Ils doivent respecter différents critères prévus dans le règlement article 7, disponible sur jeparticipe.brest.fr ou dans les points d'accueil.



2 000 000 €

pour réaliser des projets imaginés et choisis par les Brestois et Brestoises !



Les étapes

01

Collecte des idées

« Je propose mon projet pour ma ville »
12 septembre > 12 novembre 2025

Vous pouvez déposer vos propositions en remplissant un formulaire sur le site jeparticipe.brest.fr, ou à l'accueil de l'hôtel de ville, de l'hôtel de métropole, du CCAS ou dans les accueils des mairies de quartier.

02

Présélection des projets

« Je soutiens mes projets coups de cœur »
28 novembre > 14 décembre 2025

Toutes les personnes résidant à Brest peuvent voter pour leurs projets préférés sur jeparticipe.brest.fr ou en déposant leur bulletin nominatif dans les urnes situées à l'hôtel de métropole, à l'hôtel de ville, dans les mairies de quartier, à l'accueil du CCAS, dans les médiathèques ou dans les urnes mobiles lors de promotion sur l'espace public.

Suite à ce vote, les services de la collectivité présélectionnent de 50 à 70 projets dont un minimum de trois projets par quartier et de trois projets portés par des jeunes de moins de 18 ans.

03

Faisabilité des Projets

19 janvier > 4 mai 2026

Les projets présélectionnés sont analysés par les services de la collectivité : estimation du coût, vérification de la légalité et de la faisabilité technique. Pendant cette phase, il est nécessaire de clarifier les projets par des échanges entre les services de la ville et les personnes porteuses de projet.